

De Frontex à Frontex

À propos de la “continuité” entre l’université logistique et les processus de militarisation

Jon Solomon, professeur, Université Jean Moulin Lyon 3, **Sarah Mekdjian**, maîtresse de conférences, Université Grenoble Alpes

paru dans [lundimatin#144](#), le 1er mai 2018

S’est tenu à l’Université de Grenoble, les jeudi 22 et vendredi 23 mars 2018, un colloque organisé par deux laboratoires de recherche en droit [1], intitulé « De Frontex à Frontex [2] ». Étaient invité.e.s à participer des universitaires, essentiellement travaillant depuis le champ des sciences juridiques, une représentante associative (la CIMADE), mais aussi des membres de l’agence Frontex, du projet Euromed Police IV et de diverses institutions européennes, dont Hervé-Yves Caniard, chef des affaires juridiques de l’agence Frontex et Michel Quillé, chef du projet Euromed Police IV.

Quelques temps avant la tenue du colloque, des collectifs et associations [3], travaillant notamment à une transformation des conditions politiques contemporaines de l’exil, avaient publié un tract qui portait sur les actions de Frontex aux frontières de l’Europe et qui mettait en cause le mode d’organisation du colloque (notamment l’absence de personnes exilées ou de collectifs directement concernés par les actions de Frontex, les conditions d’invitation de membres de Frontex et Euromed Police ou encore les modes de financement de l’université). Le tract appelait également à un rassemblement devant le bâtiment du colloque [4].

Le rassemblement s’est donc tenu le 22 mars 2018 à 15h, comme annoncé dans le tract. Puis, vers 16h, des manifestant.e.s se sont introduit.e.s dans la salle du colloque au moment de la pause, ont tagué « Frontex tue » sur un mur, clamé des slogans anti-Frontex. Après quelques minutes passées au fond de la salle, les manifestant.e.s ont été sévèrement et sans sommation frappé.e.s par les forces de l’ordre. Quatre personnes ont dû être transportées à l’hôpital [5]. Le colloque a repris son cours quelques temps après, « comme si de rien n’était » selon plusieurs témoins, et s’est poursuivi le lendemain, sans autres interventions de contestations.

Au choc des violences policières, se sont ajoutées des questions : comment la situation d’un colloque universitaire a-t-elle pu donner lieu à l’usage de la force ? Plus simplement encore, comment en est-on arrivé là ?

Pour tenter de répondre, nous proposons de déplier quelques-unes des nombreuses logiques à l’œuvre à l’occasion de ce colloque. Travailler à élaborer une pensée s’entend ici en tant que modalité d’action : il en va de notre responsabilité universitaire et politique d’essayer de comprendre comment une telle situation a pu avoir lieu et ce qu’elle dit des modes de subjectivation à l’œuvre dans l’université contemporaine. Nous proposons de montrer que ces logiques sont essentiellement logistiques, qu’elles sont associées à des processus inhérents de sécurisation et de militarisation, et qu’elles relient, d’un point de vue pratique et théorique,

l'institution universitaire à l'institution de surveillance des frontières qu'est Frontex.



Une démarche logistique silencieuse

Chercheur.e.s travaillant depuis la géographie sociale et les *area studies* [6], nous sommes particulièrement attentifs au rôle que joue l'espace dans la formation des subjectivités et des identités sociales. L'espace n'est jamais un simple décor, il ne disparaît pas non plus complètement sous les effets de sa réduction temporelle par la logistique. L'espace n'est pas un donné, il s'élabore depuis des relations qui contribuent à lui donner du sens. Ainsi, nous avons été particulièrement attentifs au choix du lieu où fut organisé le colloque « De Frontex à Frontex ». Nous aurions pu nous attendre à ce que la faculté de droit de l'Université de Grenoble, organisatrice, l'accueille. Mais il en fut autrement : le colloque fut organisé dans le bâtiment très récent appelé « IMAG » (Institut de Mathématiques Appliquées de Grenoble) sur le campus grenoblois. Nouveau centre de recherche inauguré en 2016, il abrite six laboratoires de recherche, spécialisés dans les « logiciels et systèmes intelligents ».

L'IMAG est un exemple de « zone de transfert de connaissances laboratoires-industries [7] », dont le modèle a été expérimenté dans les universités états-uniennes à partir des années 1980 et qui, depuis, s'est largement mondialisé. Ces « zones » se caractérisent par deux fonctions majeures : 1) faciliter et accélérer les transferts de technologies des laboratoires de recherche vers les industries ; 2) monétiser la recherche. Ces deux caractéristiques relèvent d'une même logique implicite de **gouvernementalité logistique**.

Par « gouvernementalité logistique », nous entendons un mode de rationalisation qui vise à gérer toute différence spatiale et temporelle de la manière la plus 'efficace' possible. L'efficacité, dans ce contexte, se réduit à la seule valeur produite dans les circuits d'extraction, de transfert et d'accumulation des capitaux. En tant que mode de gestion des chaînes d'approvisionnement, la logistique comprend une série de technologies, en particulier des réseaux d'infrastructures techniques et des technologies informatiques. Ces réseaux servent à gérer des flux de biens, d'informations, de populations. La logistique peut, plus largement, être comprise comme un « dispositif », c'est-à-dire un ensemble de relations entre des éléments hétérogènes, comportant des réseaux techniques, comme nous l'avons vu, mais

aussi des discours, des institutions...qui les produisent et les utilisent pour légitimer des choix politiques. Dans le contexte logistique, les choix dotés d'un fort caractère politique sont présentés comme des « nécessités » techniques indiscutables, destinées à maximiser des formes d'organisations toujours plus « efficaces » et « rationnelles ».

La gouvernementalité logistique a opéré à de nombreux niveaux de l'organisation du colloque grenoblois. (a) D'abord le colloque s'est tenu au cœur d'une zone logistique de transfert hyper-sécurisé de connaissances, où celles-ci circulent entre des laboratoires scientifiques et des industries, dont certaines sont des industries militaires d'armement [8]. (b) Le choix de réunir le colloque dans ce bâtiment n'a fait l'objet d'aucun commentaire explicite, tandis que les co-organisateurs du colloque dépolitisaient le colloque, en se défendant de « parler de la politique de l'Union Européenne [9] », tout en présentant l'Agence comme un « nouvel acteur dans la lutte contre l'immigration illégale [10] », reprenant les termes politiques d'une langue médiatique et spectacularisée. Cette dépolitisation relève d'un autre plan de la gouvernementalité logistique, où les choix politiques sont dissimulés sous l'impératif d'une nécessité, qui prend très souvent les atours de compétences techniques ou technologiques. (c) Enfin, Frontex peut être décrite comme un outil de gouvernementalité logistique : outil de surveillance militaire, l'agence est spécialisée dans la gestion de « flux » transfrontaliers. L'agence vise à produire un maximum de choix dits « nécessaires » : la « nécessité » par exemple de « sécuriser » les frontières face à une dite « crise migratoire », présentée comme inéluctable et pour laquelle Frontex ne prend aucune responsabilité politique.



Ainsi, ce colloque mettait en abyme plusieurs niveaux de gouvernementalité logistique, en invitant les représentants d'une institution logistique militarisée, au cœur d'une zone universitaire logistique de transfert de connaissances, tout en passant sous silence les dimensions politiques et sociales de Frontex et de ce choix d'organisation.

A partir de ces premières analyses, nous allons tenter de montrer au fil du texte :

(1)-comment la gouvernementalité logistique s'articule de manière inhérente à des logiques de sécurisation et de militarisation (des relations sociales, des modes de production des connaissances, des modes de gestion des populations) ;

(2)-comment la notion de « continuité », produite par la rationalité logistique, sert à comprendre le fonctionnement de l'agence Frontex, entendue à la fois comme outil pratique de gestion des populations et comme cadre conceptuel théorique ;

(3)-comment les choix politiques, opérés au nom de la logistique, sont toujours présentés comme des choix « nécessaires », ce qui limite très fortement les possibilités d'en débattre. Autrement dit, comment la rationalité logistique neutralise les dissentiments politiques.

Rationalité logistique, sécurisation et militarisation

—*Sécurisation, militarisation des relations sociales et des modes de production des connaissances au sein de l'université logistique*

La gouvernementalité ou rationalité logistique a des conséquences majeures sur les modes de production des relations sociales, mais aussi sur les modes de production des connaissances. Les conséquences sociales de la rationalité logistique devraient être la priorité des analyses des chercheur.e.s en sciences sociales, tant elles sont préoccupantes, avant même l'étude des conséquences sur les modes de production du savoir, bien que tous ces éléments soient liés. C'est ce que Brian Holmes expliquait en 2007 dans une analyse particulièrement convaincante des processus de corporatisation, militarisation et précarisation de la force de travail dans le Triangle de la Recherche en Caroline du Nord aux Etats-Unis [11]. L'auteur montrait combien les activités de transfert et de monétisation des connaissances, caractéristiques des « zones de transfert de connaissances laboratoires-industries », avaient contribué à créer des identités sociales inédites. En plus du « professeur qui se transforme en petit entrepreneur et l'université en grosse entreprise », comme le notait Brian Holmes, s'ajoute désormais un tout nouveau type de relation sociale, dont la nature est très fondamentalement logistique. Dans son ouvrage *The Deadly Life of Logistics* paru en 2014 [12], Deborah Cowen précisait la nature de ces nouvelles relations logistiques : dans le contexte de la rationalité logistique, les relations entre acteurs sociaux dépendent de plus en plus de logiques inhérentes de sécurisation. Autrement dit, les relations sociales, quand elles sont corsetées par le paradigme logistique, sont aussi nécessairement prises dans l'impératif de « sécurité ». Les travailleurs, les managers, les autorités régulatrices étatiques conçoivent leurs relations et situations de travail à partir de la figure centrale de la « chaîne d'approvisionnement ». Ils évaluent leurs activités à l'aune des notions de « risques » -et d'« avantages »-, selon le modèle du transfert de biens, de populations, d'informations (risques de perte ou de gain de valeur dans le transfert, en fonction notamment de la rapidité, de la fluidité, de la surveillance en temps réel de ce transfert). Ainsi, il n'est pas surprenant que des experts universitaires, dont la fonction principale est devenue de faciliter les transferts et la monétisation des connaissances, développent des pratiques qui relèvent implicitement de logiques de sécurisation. Sécuriser, dans le contexte de l'université logistique, veut dire principalement renforcer les droits de propriété intellectuelle, réguler de manière stricte l'accès aux connaissances et les conditions des débats scientifiques (« fluidifier » les échanges, éviter tout « conflit »), autant de pratiques nécessaires pour acquérir une certaine reconnaissance institutionnelle.

L'IMAG est un exemple particulièrement intéressant de cette nouvelle « entreprise logistique de la connaissance », décrite par Brian Holmes, et qui se substitue progressivement à l'ancien modèle national de l'université. Quelles sont les logiques à l'œuvre dans l'élaboration de cette entreprise logistique de la connaissance ? (1) En premier lieu, et en ordre d'importance, la logistique s'accompagne d'une sécurisation et d'une militarisation de la connaissance. Le processus de militarisation est très clair dans le cas de l'IMAG qui entretient des partenariats avec l'industrie de l'armement, mais il peut être aussi plus indirect. Des recherches portant sur les systèmes embarqués et leurs usages civils, menées par certains laboratoires de l'IMAG et financées par des fonds étatiques, ont en fait également des applications militaires. (2) La seconde logique à l'œuvre est celle d'une disqualification de l'approche politique des objectifs et des conflits sociaux, au profit d'une approche fondée sur les notions de surveillance et de sécurité. A la pointe de la technologie, le bâtiment de l'IMAG est un *smart building* dont la conception architecturale et le design relèvent de logiques de surveillance. En choisissant de se réunir à l'IMAG, les organisateurs du colloque ont implicitement fait le choix d'un espace qui détermine les relations sociales par la sécurité et la logistique. Ce choix n'a jamais été rendu explicite, au profit de ce qui est réellement mis en valeur : le fait de pouvoir transférer les connaissances vers les industries et de les monétiser, peu importe les moyens utilisés pour les financer et les mettre en circulation.

Le colloque « De Frontex à Frontex », organisé à l'Université de Grenoble, était ainsi - implicitement- du côté d'un renforcement des synergies entre la corporatisation et la militarisation de la recherche. On pourrait également avancer que la neutralisation de toute dimension politique au sein du colloque (réduite à des enjeux essentiellement juridiques dans les discours des organisateurs [13]) relève d'une même gouvernementalité logistique : il s'agit de supprimer tout « obstacle » potentiel, tout ralentissement « inutile » à la fluidité des transferts de connaissances et aux échanges d'« experts ». Dépolitiser les problèmes posés revient à limiter les risques de conflits et à « fluidifier » encore d'avantage les échanges. On commence ici à comprendre pourquoi le conflit qui s'est invité dans la salle du colloque à Grenoble fut si sévèrement réprimé.

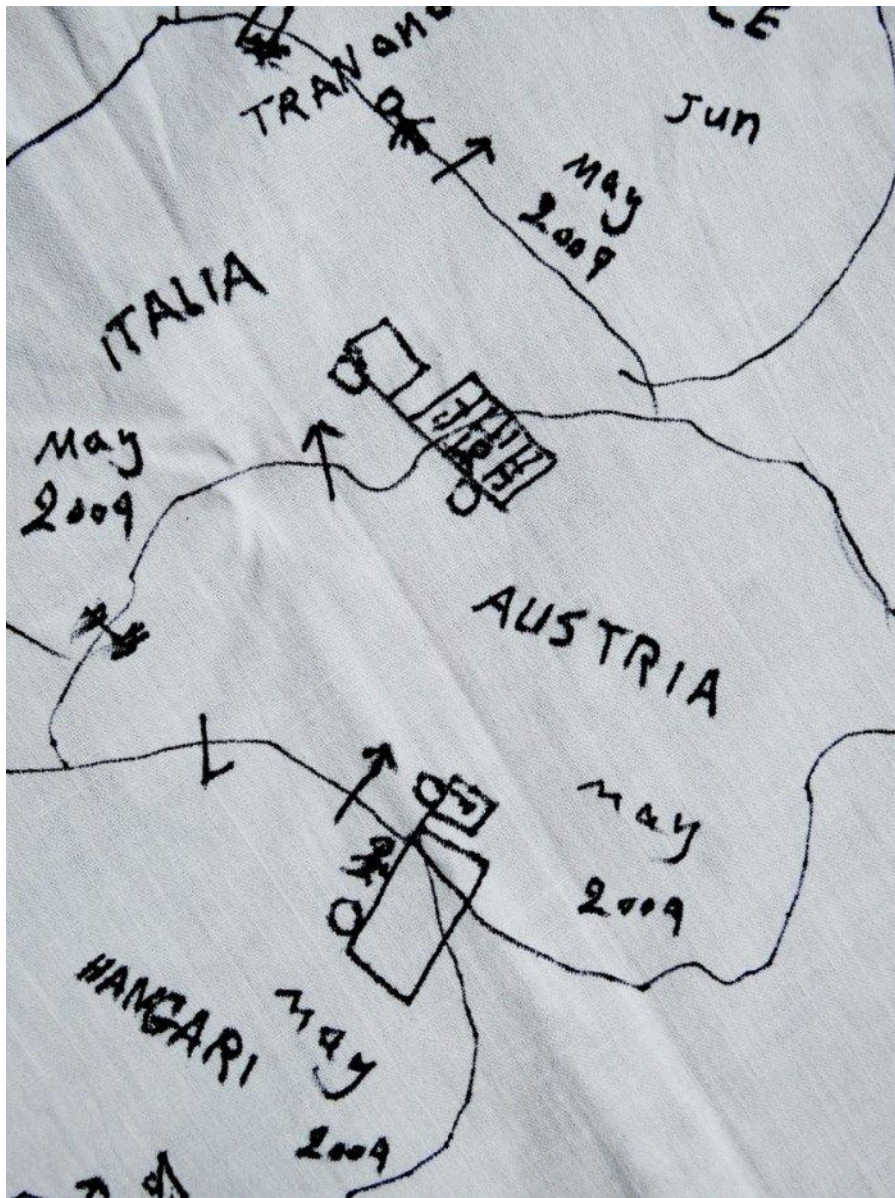
Les organisateurs expliquèrent eux-mêmes le jour du colloque à un journaliste du Dauphiné Libéré, qu'il n'était pas question de « parler de la politique migratoire de l'Union Européenne ». On pourrait arguer que le terme de « politique » figurait pourtant dans le texte de présentation du colloque. Ainsi, dans ce texte les co-organisateurs proposaient « de réfléchir sur la réalité de l'articulation entre le développement des moyens opérationnels de l'Union et la définition des objectifs de sa **politique** migratoire [14] ». Mais s'il s'agissait de s'interroger sur la cohérence entre les prérogatives de Frontex et la politique migratoire Union Européenne, les fondements normatifs, ainsi que les conséquences pratiques de cette politique, n'ont pas été appelés à être discutés. La seule mention qui amenait à s'interroger sur ces questions fut la suivante : « Enfin, dans un troisième temps, il faudra s'efforcer d'apprécier certains enjeux de l'émergence de ce service européen des garde-côtes et garde-frontières, notamment ceux concernant la notion de frontière ainsi que le respect des valeurs fondant l'Union, au premier rang desquelles la garantie effective des droits fondamentaux [15] ». Si la garantie effective des droits fondamentaux était bel et bien mentionnée, le texte n'abordait à aucun moment les milliers de morts aux frontières de l'Union Européenne. Débattre de politique, risquer le conflit, comme autant de freins au bon déroulement de transferts de connaissances, est rendu impossible (censuré, neutralisé ou réprimé) dans le contexte de la gouvernementalité logistique. Pendant le colloque, les représentants de l'agence Frontex et d'Euromed Police ont très peu parlé explicitement de politique, mais ont, par contre, souvent déploré, le manque de moyens de leurs institutions, en

raison notamment de l'austérité, manière de faire appel implicitement à de nouveaux transferts de fonds, de connaissances, de biens ou encore de flux financiers. C'est oublier -ou ne pas dire- combien l'austérité, appliquée aux politiques sociales, épargne les secteurs de la militarisation et de la sécurisation, en particulier dans le domaine du gouvernement des populations et des frontières.

Sécurisation et militarisation du gouvernement des populations

Ainsi, les discussions pendant le colloque n'ont pas porté sur le contexte politique et social plus général de l'Union Européenne et de la France, pour se concentrer sur un défaut de moyens de l'agence Frontex. Rappelons que le colloque a eu lieu alors que le gouvernement d'Emmanuel Macron poursuivait la « refonte » du système des retraites, des services publics, du travail, des aides sociales. Le premier jour du colloque, soit le jeudi 22 mars 2018, avait été déposé un appel à la grève nationale par les syndicats de tous les secteurs du service public. Si l'essentiel des services publics sont soumis à la loi d'airain de l'austérité, d'autres secteurs voient au contraire leurs moyens considérablement augmenter, comme en témoignent les hausses très significatives des budgets annuels de la défense prévus jusqu'en 2025 en France [16]. La loi de programmation militaire 2019-2025, dont le projet a été présenté le 8 février 2018 par le gouvernement Macron, marque une remontée de la puissance financière de l'armée, inédite depuis la fin de la Guerre froide. « Jusqu'en 2022, le budget augmentera de 1,7 milliard d'euros par an, puis de 3 milliards d'euros en 2023, portant le budget des Armées à 39,6 milliards d'euros par an en moyenne, hors pensions, entre 2019 et 2023. Au total, les ressources des armées augmentent de près d'un quart (+23 %) entre 2019 et 2025 [17] ». La réforme de Frontex en 2016 s'inscrit dans la continuité de ces hausses budgétaires.

Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures créée en 2004, et devenue Agence de garde-frontières et de garde-côtes en 2016, Frontex déploie des « équipements techniques [...] (tels que des avions et des bateaux) et de personnel spécialement formé [18] » pour contrôler, surveiller, repousser les mouvements des personnes en exil. « Frontex coordonne des opérations maritimes (par exemple, en Grèce, en Italie et en Espagne), mais aussi des opérations aux frontières extérieures terrestres, notamment en Bulgarie, en Roumanie, en Pologne et en Slovaquie. Elle est également présente dans de nombreux aéroports internationaux dans toute l'Europe [19] ». Le colloque devait interroger la réforme très récente de l'Agence en 2016 [20], qui en plus d'une augmentation de ses moyens financiers et matériels, entérinait des pouvoirs étendus, en particulier le pouvoir d'intervenir aux frontières des Etats membres de l'Union Européenne sans la nécessité de leur accord, organiser elle-même des expulsions de personnes, collecter des données personnelles auprès des personnes inquiétées et les transmettre à Europol.



Cette réforme de l'agence Frontex montre combien l'intégration européenne se fait désormais en priorité depuis les secteurs de la finance et de la sécurité militaire. La création d'une armée européenne répondant à une doctrine militaire commune, la création de mécanismes fiscaux communs, ou encore le renforcement et l'élargissement des prérogatives de Frontex, sont tous des choix institutionnels qui ont des implications politiques majeures. Dans ce contexte, débattre de la réforme juridique de Frontex, en excluant l'analyse des choix politiques qui préside à cette forme, peut être considéré comme une forme grave d'atteinte au processus démocratique.

Après avoir vu combien la gouvernementalité logistique produit des logiques de sécurisation et de militarisation, circulant depuis l'université logistique jusqu'à Frontex, nous pouvons désormais tenter de comprendre comment la gouvernementalité logistique produit un type spécifique de cadre théorique, résumé dans la notion de « continuité ». Cette notion est centrale pour comprendre les modes de fonctionnement et les implications politiques de Frontex.

La « continuité » : Frontex comme cartographie politique et concept théorique

Deux occurrences de la notion de « continuité » apparaissent dans la Revue Stratégique de Défense et de Sécurité Nationale de la France, parue en 2017 :

[Les attentats] du 13 novembre [2015], exécutés par des commandos équipés et entraînés, marquent une rupture dans la nature même de [la] menace [terroriste] et justifient la **continuité** entre les notions de sécurité et de défense. [...]

La **continuité** entre sécurité intérieure et défense contre les menaces extérieures accroît leur complémentarité. Les liens sont ainsi devenus plus étroits entre l'intervention, la protection et la prévention, à l'extérieur et à l'intérieur du territoire national, tandis que la complémentarité entre la dissuasion et l'ensemble des autres fonctions s'est renforcée.

La réforme de l'agence Frontex correspond pleinement à l'esprit des orientations définies par la Revue Stratégique de Défense et de Sécurité Nationale. Il s'agit de créer une agence dont les missions sont légitimées par l'impératif de « continuité entre sécurité intérieure et défense contre les menaces extérieures ». Les périmètres et les modalités d'intervention de Frontex sont ainsi tout autant « intérieurs » (au sein des Etats membres de l'Union Européenne), qu'extérieurs (aux frontières et au sein des Etats non-membres), tandis que la « lutte contre l'immigration illégale » (intérieure et extérieure) est présentée comme un des moyens de lutte contre le « terrorisme » et la « criminalité organisée ».

Des frontières « intérieures » et « extérieures » en « continuité »

Ainsi, la « continuité » désigne un rapport linéaire et intrinsèque entre la sécurité nationale intérieure et la défense extérieure. Ce lien transforme les fonctions frontalières, qui ne servent plus à séparer un intérieur d'un extérieur, désormais en « continuité ». Les frontières dites « extérieures » sont désormais également « intérieures », à la manière d'un ruban de Moebius. A été largement montré combien les frontières deviennent « épaisses [21] », « zonales [22] », « mobiles [23] », « externalisées [24] », bien plus que linéaires et statiques. L'externalisation des frontières, c'est-à-dire l'extension de leurs fonctions de surveillance au-delà des limites des territoires nationaux classiques, s'ajoute à une indistinction plus radicale encore, qui rend indistincts « intérieur » et un « extérieur ». Selon les analyses de Matthew Longo, il s'agit d'un « système-frontière total » caractérisé par « la **continuité** entre des lignes [devenues des plus en plus épaisses] et des zones frontalières [qui ressemblent de plus en plus aux périphéries impériales] [25] » (souligné par les auteurs).

La notion de « continuité » répond au problème politique posé par la mondialisation logistique contemporaine. La création de chaînes globales d'approvisionnement et de nouvelles formes de régulations au service de la souveraineté des entreprises, ont radicalement transformé les fonctions classiques des frontières nationales et la conception politique du territoire national. Pris dans la logistique mondialisée, celui-ci n'est plus imaginé comme un contenant fixe et protecteur, dont il est nécessaire de protéger les bords contre des ennemis extérieurs et au sein duquel des ennemis intérieurs [26] sont à combattre. Le territoire national est pensé en tant que forme « continue », une forme « intérieur-extérieur ». Du point de vue de la logistique, ni la disparition des frontières, ni leur renforcement en tant qu'éléments statiques, n'est souhaitable. C'est en devenant tout à la fois intérieures et extérieures, en créant notamment les possibilités d'une expansion du marché de la

surveillance, qu'elles permettent d'optimiser l'efficacité de la chaîne logistique et maximiser les bénéfices qui en découlent.

Une des conséquences les plus importantes et les plus médiatisées de la transformation contemporaine des frontières est celle des migrations : 65,6 millions de personnes étaient en exil (demandeur.se.s d'asile, réfugié.e.s, déplacé.e.s internes, apatrides) dans le monde en 2016 selon le HCR [27], contre 40 millions à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette augmentation montre combien les frontières n'empêchent pas les mouvements. Au contraire, elles contribuent à les produire, pour notamment les intégrer à une économie très lucrative de la surveillance [28]. La dite « crise migratoire », largement produite par le régime frontalier contemporain, est un effet, parmi d'autres également très graves, de cette transformation des frontières. Évasion fiscale, produits financiers transnationaux, délocalisation industrielle, flux de déchets électroniques et toxiques, prolifération des armes, guerres transfrontalières (cyber-guerre, guerre financière, guerre de drones, frappes aériennes), etc., relèvent tous d'une multiplication accélérée des pratiques produites par la mondialisation contemporaine. Grâce au fonctionnement de l'économie de l'attention, qui caractérise le capitalisme de plateforme, tous ces processus, sont réduits dans le discours médiatisé, comme par magie, au « problème des migrants ». Tout fonctionne comme si les autres effets de cette transformation des frontières, par ailleurs pour certains facteurs de déplacements migratoires, n'existaient pas. S'il y avait une crise, elle serait celle du contrôle de l'attention par les technologies informatiques. Ainsi, la dite « crise migratoire » est plutôt le symptôme de la mise sous silence, de l'exclusion complète de la sphère publique de toutes les autres conséquences des transformations frontalières produites par le capitalisme logistique et militarisé contemporain.

La réforme de l'agence Frontex en 2016 se situe clairement dans le contexte de cette politique de transformation des frontières et de mise en exergue d'une « crise migratoire », au service du marché de la surveillance, tandis que sont passés sous silence bien d'autres processus globaux à l'œuvre. Frontex, en favorisant des « coopérations internationales » militaires avec des Etats non-membres de l'Union Européenne, travaille à la création de frontières « en continu ». Ainsi les frontières de l'Union Européenne sont non seulement maritimes et terrestres aux « bords » des territoires, mais elles sont aussi rejouées dans le Sahara, au large des côtes atlantiques de l'Afrique de l'Ouest, jusqu'au Soudan [29] ou encore à l'intérieur des territoires européens (multiplication des centres de rétention pour étrangers notamment [30]). Le « projet Euromed Police IV », débuté en 2016 pour une période de quatre ans, financé par l'Union Européenne, dont le chef, Michel Quillé, était invité au colloque grenoblois, s'inscrit également dans le cadre de ces partenariats sécuritaires et logistiques internationaux : « le projet [...] a pour objectif général d'accroître la sécurité des citoyens dans l'aire euro-méditerranéenne en renforçant la coopération sur les questions de sécurité entre les pays partenaires du Sud de la Méditerranée [31] mais aussi entre ces pays et les pays membres de l'Union Européenne [32] ». La rhétorique de la « coopération internationale » cache une réalité toute différente, qui vise à redessiner les pratiques frontalières actuelles, dans le sens de la « continuité » intérieur-extérieur et de l'expansion d'une chaîne logistique sécuritaire.

« Continuité » et « sécurité », des notions ambivalentes

En tant qu'appareillage conceptuel, la notion de « continuité » entre espace domestique et espace extérieur, est particulièrement ambivalente. La « continuité » pourrait signifier la nécessité de créer de nouvelles formes de participation transnationale, de partage des ressources ou de solutions collectives. Autrement dit, la « continuité » pourrait être pensée du côté de l'émancipation et d'une critique en actes du capitalisme sécuritaire et militarisé. Mais

la « continuité », dans le contexte politique contemporain, signifie bien plutôt coopérer d'un point de vue militaire, se construire à partir de la figure d'ennemis communs, définis comme à fois « chez nous » et « ailleurs ». Frontex, comme mode transnational de mise en relation, relève du choix politique d'une « continuité » militaire. Cette notion est tout à la fois descriptive et prescriptive. Elle désigne la transformation objective des frontières (désormais « épaisses », « zonales », « mobiles »), mais aussi toute une série de pratiques, d'institutions (comme Frontex), de discours, qui matérialisent cette condition métastable. Depuis un registre idéologique, la « continuité » suture le subjectif et l'objectif, la contingence et la nécessité, le politique et la logistique.

La campagne publicitaire de recrutement pour l'armée de terre française, diffusée en 2016 et créée par l'agence de publicité parisienne Insign, illustre parfaitement la manière dont la notion de « continuité » opère, en particulier le slogan : « je veux repousser mes limites au-delà des frontières ». Le double-sens du terme « repousser », qui signifie autant faire reculer une attaque militaire, que dépasser une limite, est emblématique de toute l'ambivalence de l'idéologie de la « continuité ». Slogan phare de la campagne de recrutement de l'armée de terre, 'je veux repousser mes limites au-delà des frontières' relève d'une conception néolibérale du sujet, fondée sur les présuppositions d'un individualisme extrême. Là où la militarisation des frontières et la généralisation d'un état de guerre coloniale engage tout un pays (sans pour autant que la distinction entre ennemi et ami soit claire), l'idée de frontière subit une transformation métonymique. Elle devient la priorité absolue de l'individu (selon l'individualisme comme principe sacré du néolibéralisme). La guerre n'est finalement qu'un moyen pour l'individu de se réaliser (tout obstacle relevant du côté de l' » ennemi »). À la transgression des frontières par le triangle capital-militaire-sécuritaire, se substitue l'image fictive de limites individualisées.

L'agence Frontex, en plus d'être un dispositif pratique, est aussi prise dans l'idéologie de la « continuité ». L'agence vise principalement à produire des sujets dont les pulsions individuelles se lient, de manière « continue », avec une chaîne logistico-militaire qui vise à « repousser » toute relation sociale et politique vers un espace de « sécurité » silencieux, neutralisé, voire mort. Objectif central des missions de Frontex, la « sécurité » est, tout comme la « continuité », loin d'être un concept clair et transparent. La sécurité dont il est question dans les opérations de Frontex est une modalité de gestion des populations, qui sert à légitimer des états d'exception. La sécurité dans ce cas est faussement celle des personnes. Il s'agit d'une toute autre sécurité, détachée de la question des personnes, qui concerne avant tout les flux de populations et de marchandises, destinée principalement à en garantir la monétisation. La sécurité n'est ainsi pas une fin en soi, en lien avec la liberté ou l'émancipation, mais une opération permettant la capitalisation des populations et des biens. Cette notion fonctionne car précisément elle sème le trouble entre « sécurité des personnes » et « sécurité des flux ». Le type de « sécurité » qui organise les missions de l'agence Frontex est logistique. Son but est de neutraliser les rapports sociaux, en rompant toutes possibilités de dialogues, pour gérer de manière asymétrique et fragmentaire, des flux, considérés à sens unique.

Concept polyvalent et ambivalent, la « sécurité » devrait être redéfinie depuis un horizon social et servir avant tout les possibilités de créer des liens sociaux de solidarité et de mutualisation d'alternatives. Les partis traditionnels de gauche en Europe ont essayé pendant des décennies de re-socialiser la sécurité, défendant une « Europe sociale ». On peut retrouver dans les causes de l'échec des partis de Gauche en Europe les ferments du couple logistique-sécurité, toujours à l'œuvre aujourd'hui.

Une des causes les plus significatives de cet échec, et ayant des répercussions majeures sur ce que nous décrivons au sujet de Frontex, tient dans l'imaginaire cartographique et historique de l'Europe sociale des partis traditionnels de Gauche. Au début des années 1990, des débats importants eurent lieu entre la Gauche et la Droite chrétienne au sujet de ce que devait être l'Union Européenne. Il en ressortit un certain nombre d'accords et de désaccords. La notion coloniale de « différence civilisationnelle » fit consensus, c'est-à-dire la définition de l'Europe en tant qu'aire civilisationnelle spécifique et différenciée. A partir de ce consensus commun, la Gauche s'écarta de la Droite, en essayant d'associer la notion de « différence civilisationnelle » à un ensemble de valeurs héritées des Lumières, notamment l'égalité et la liberté -sans, par ailleurs, faire trop d'effort pour critiquer l'esclavage ou encore les prédatons territoriales, caractéristiques du siècle des Lumières. La transformation de l'universalisme des Lumières en trait de civilisation -autrement dit, concevoir que la philosophie politique universaliste est d'abord « européenne »- s'inscrit dans le registre de la différence coloniale, caractéristique du projet moderne. Le fait de répéter à l'envie que la Démocratie aurait une origine géographique et que ce serait Athènes s'inscrit dans ce projet moderne civilisateur colonial. L'égalité, la liberté, la démocratie s'élaborent depuis des mouvements sociaux, toujours renouvelés et qui visent à se déplacer vers l'autre, vers ce qui paraît étranger. Sans ce mouvement fondamental de déplacement, jamais achevé, qui découvre toujours de nouveaux points d'origine, aucune politique démocratique n'est possible. C'est précisément ce que les partis de Gauche et du Centre en Europe ont progressivement nié. La conception de l'égalité et de la liberté, comme attributs culturels ou civilisationnels, a rendu la Gauche aveugle. En considérant l'Europe, comme un territoire fixe, lieu d'un héritage culturel spécifique, la Gauche n'a pas su analyser les processus de mondialisation logistique et les transformations associées des frontières. Là où le territoire moderne trouvait sa légitimité dans la fixité de ses frontières, la logistique mondialisée a introduit des territorialités mobiles, caractérisées par une disparition progressive entre « intérieur » et « extérieur », au service de l'expansion des chaînes d'approvisionnement et des marchés. Frontex est une des institutions qui contribue au floutage des distinctions entre territoire intérieur et extérieur. Incapables de décoloniser leurs analyses de la frontière, tant d'un point de vue épistémologique, social qu'institutionnel, les partis de Gauche n'ont pas su réagir à l'émergence du cadre conceptuel de la « continuité » entre sécurité intérieure et guerre extérieure. Tant que la Gauche considérera que la frontière est/doit être l'enveloppe d'un territoire fixe, lieu d'une spécificité culturelle ou civilisationnelle, elle ne pourra pas interpréter et transformer l'idéologie de la « continuité », aujourd'hui dominée par la militarisation et la monétisation, vers une continuité sociale, au service des personnes et des relations sociales.

Sans discours, ni débat public structuré sur ces transformations politiques, les explications se cantonnent à l'argument d'une nécessité logistique, ce qui renforce encore l'idéologie de la « continuité », au service de la surveillance et du capitalisme.

C'est dans ce contexte que les « entreprises de la connaissance » remplacent désormais l'ancien modèle des universités nationales. Aucun discours public n'est parvenu à contrer la monétisation et la militarisation des connaissances. La continuité à l'œuvre ici est celle de la recherche universitaire et des applications sécuritaires et militaires, qui seraient les conditions de son financement. Le fait que l'université soit gouvernée à la manière d'une chaîne logistique, qu'elle serve des logiques et des intérêts de sécurisation et de militarisation, sont présentées dans les discours dominants comme des nécessités. Ce qui est valorisé, c'est la monétisation de la recherche et sa capacité à circuler, à la manière d'une marchandise capitalisée. La nécessité logistique remplace toute discussion sur les causes politiques de telles transformations. Aucun parti politique, *a fortiori* de Gauche, n'est capable d'ouvrir le

débat sur les causes et les conséquences de la gouvernementalité logistique, qui s'est imposée comme le nouveau mode dominant d'une gouvernementalité militarisée, à la faveur du capitalisme mondialisé. Ces processus circulent entre des mondes *a priori* fragmentés et rarement mis en lien : l'université, Frontex, l'industrie de l'armement, la sécurité intérieure, la défense extérieure. L'absence de débat sur la légitimité politique de telles décisions est une énième caractéristique de la gouvernementalité logistique.

Mise sous silence du politique par la rationalité logistique, neutralisation du dissentiment

Les discours sécuritaires de l'agence Frontex et d'Euromed Police s'accompagnent d'une dissimulation de leurs positionnements politiques. Tout fonctionne depuis des « constats », des « diagnostics ». Ces constats « consensuels » ont été repris par les chercheurs.e.s, organisateurs et soutiens du colloque sur Frontex. Les scientifiques, travaillant au sein de l'université logistique et se réunissant pour le colloque à l'IMAG, viennent renforcer les justifications logistiques des actions de Frontex et Euromed Police, en disqualifiant tout débat politique qui permettrait de les interroger.

Le « constat » d'une « crise migratoire » vécue par l'Union Européenne, qui l'aurait « amené à renforcer les pouvoirs de son agence Frontex », est la première phrase du texte de cadrage du colloque :

La crise migratoire que vit aujourd'hui l'Union européenne (UE) l'a amenée à renforcer les pouvoirs de son agence Frontex. La réforme adoptée en septembre 2016 ne se limite pas à la reconnaissance de nouvelles prérogatives au profit de Frontex mais consiste également à prévoir les modalités d'intervention d'un nouvel acteur dans la lutte contre l'immigration illégale au sein de l'UE : le corps européen des gardes-frontières et garde-côtes. Cette nouvelle instance a pour objet de permettre l'action en commun de Frontex et des autorités nationales en charge du contrôle des frontières de l'UE, ces deux acteurs ayant la responsabilité partagée de la gestion des frontières extérieures[6].

Nous souhaitons ici citer, en contre-point, le premier paragraphe d'une lettre écrite quelques jours après les violences policières, par une personne ayant assisté au colloque. Dans ce paragraphe, l'auteur remet directement en cause la dissimulation d'un positionnement politique au nom d'un « constat réaliste et objectif » des « problèmes » auxquels Frontex devraient « s'attaquer » :

Vous avez décidé d'organiser un colloque sur Frontex, à l'IMAG (Université de Grenoble Alpes), les 22 et 23 mars 2018. Revendiquant une approche juridique, vous affirmez que votre but n'était pas de débattre des politiques migratoires (article du Dauphiné Libéré, 23 mars 2018). C'est un choix. Il est contestable. Il est en effet tout à fait possible de traiter de questions juridiques sans évacuer l'analyse politique, en assumant un point de vue critique. Vous vous retranchez derrière l'argument qu'il n'était pas question de discuter des politiques migratoires. Or, vous présentez les choses avec les mots qu'utilise le pouvoir pour imposer sa vision et justifier ces politiques. Vous parlez de « crise migratoire », de « lutte contre l'immigration illégale », etc. C'est un choix. Il est contestable. Les mots ont un sens, ils véhiculent une façon de voir la réalité. Plutôt que de parler de « crise de l'accueil » et de « criminalisation des exilé.e.s » par le « bras armé de l'UE », vous préférez écrire que « la crise migratoire » a « amené » l'UE à « renforcer les pouvoirs de son agence, Frontex ». Et hop, le tour de magie est joué. Si Frontex doit se renforcer c'est à cause des migrant.e.s. S'il y

a des enjeux migratoires, la seule réponse légitime, c'est la répression. Ce raisonnement implicite n'a rien à voir avec des questions juridiques. Il s'agit bien d'une vision politique. C'est la vôtre. Mais permettez-nous de la contester [33].

« Diagnostiquer » une « crise migratoire » à laquelle il faut répondre, est présenté comme un « choix nécessaire », qui s'inscrit dans un discours sécuritaire mobilisé à deux échelles différentes : (1) « défendre » la « sécurité » des frontières européennes, contre une crise migratoire où les « migrants » sont les ennemis, à la fois extérieurs et intérieurs, et (2) défendre la sécurité de la salle de conférence et de l'université, contre les manifestant.e.s militant.e.s, qui seraient les ennemis du débat « scientifique » (et où le scientifique est pensé comme antonyme du « manifestant.e » et/ou « militant.e »). L'université logistique est ici complice de la disqualification du politique, pour légitimer la nécessité des actions de Frontex.

Le texte de présentation du colloque invitait ainsi bien plus à partager la construction d'un consensus illusoire autour de concepts fondamentalement ambivalents (crise migratoire, protection, sécurité) qu'à débattre à partir des situations réelles, vécues par des milliers de personnes, souvent au prix de leur vie. Ce consensus est celui de l'existence d'un « problème objectif de l'immigration » contre lequel l'agence Frontex a été « amené » à « lutter », selon la logique d'une « adhésion aveugle à l' « objectivité » de la « nécessité historique [34] » et logistique. Or, il est utile de rappeler, avec Jacques Rancière, qu'« il n'y a pas en politique de nécessité objective ni de problèmes objectifs. On a les problèmes politiques qu'on choisit d'avoir, généralement parce qu'on a déjà les réponses. [35] ». Les gouvernements, mais on pourrait dire aussi les chercheur.e.s organisateurs ou soutiens de ce colloque, « ont pris pour politique de renoncer à toute politique autre que de gestion logistique des « conséquences ».



Les violences policières pendant le colloque « De Frontex à Frontex », sont venues sévèrement réprimer le resurgissement du politique. La répression violente a pour pendant,

dans certains cas, la censure. Ainsi, un colloque portant sur l'islamophobie à l'université de Lyon 2 avait été annulé par les autorités de l'université en novembre 2017. Sous la pression orchestrée par une concertation entre associations et presses de droite, les instances universitaires avaient alors justifié cette annulation au motif que « les conditions n'étaient pas réunies pour garantir la sérénité des échanges », autrement dit en raison d'un défaut de « sécurité [36] ». Encore une fois, la situation est surdéterminée par la logistique sécuritaire, qui disqualifie le politique et vise à « fluidifier », « pacifier », autrement dit « neutraliser » les échanges de connaissances, de biens, pour permettre notamment leur monétisation.

On pourrait arguer que la manifestation ayant eu lieu à Grenoble, réprimée par des violences policières, puisse justifier la nécessité d'annuler des colloques, sur le motif de l'absence de sérénité des échanges. On pourrait également arguer que les manifestant.e.s grenoblois.e.s, se mobilisant contre le colloque sur Frontex, ont joué le rôle de censeurs (faire taire le colloque), censure par ailleurs attaquée dans la situation du colloque sur l'islamophobie.

Or, renvoyer ces parties dos à dos est irrecevable :

- ▶ d'abord parce que les positions politiques en jeu, entre les opposant.e.s au colloque portant sur l'islamophobie et les manifestant.e.s critiquant Frontex et les conditions du colloque grenoblois, sont profondément antagonistes, les uns nourrissant le racisme et la xénophobie, les autres travaillant à remettre en cause les principes racistes et xénophobes des politiques nationalistes à l'œuvre dans l'Union Européenne. Nous récusons l'idée qu'il y aurait une symétrie entre ces positionnements.
- ▶ Ensuite, parce que les revendications des manifestant.e.s, parues dans un tract publié quelques jours avant le colloque, ne visait ni à son annulation pure et simple, ni à interdire un débat sur Frontex. Le tract, composé de quatre pages, titrait en couverture : « contre la présence à un colloque d'acteurs de la militarisation des frontières », et montrait aussi et surtout combien les conditions du débat étaient neutralisées, par la disqualification du politique.

Les violences policières réprimant la contestation à Grenoble et l'annulation du colloque sur l'islamophobie, dans des contextes par ailleurs différents, nous semblent constituer les deux faces d'une même médaille : il s'est agi de neutraliser, réprimer ou d'empêcher tout dissentiment, par ailleurs condition nécessaire de l'expression démocratique. La liberté universitaire, invoquée par les organisateurs du colloque et certains intervenants, ne peut consister ni à réprimer par la violence la mécontente, ni à la censurer, mais à **élaborer les conditions de possibilité de son expression**, pour « supporter les divisions de la société. [...] C'est [...] le dissentiment qui rend une société vivable. Et la politique, si on ne la réduit pas à la gestion et à la police d'Etat, est précisément l'organisation de ce dissentiment » (Rancière).

De quelle politique font preuve les universités qui autorisent la répression ou la mise sous silence de mécontentes politiques ? Quelles conditions de débat permettent de « supporter les divisions de la société », plutôt que les réprimer ou les censurer ?

La « liberté universitaire » au service de la mise sous silence du dissentiment

Les organisateurs du colloque et leurs soutiens ont dénoncé l'appel à manifester, puis l'intrusion dans la salle du colloque, au nom de la liberté universitaire : « cet appel à manifester contre la tenue d'une manifestation scientifique ouverte et publique constitue en

soi une atteinte intolérable aux libertés universitaires [37] ». Il est nécessaire de rappeler que le tract n'appelait pas à ce que le colloque n'ait pas lieu, mais plutôt à ce que les représentants de Frontex et d'Euromed Police ne soient pas invités à l'université, en particulier dans le cadre de ce colloque, élaboré depuis un argumentaire où la parole politique était neutralisée. En invitant ces représentants, en tant qu'experts, et en refusant des positionnements politiques clairs et explicites (quels qu'ils soient), quel type de débat pouvait avoir lieu ?

Plus précisément, est reproché aux manifestant.e.s le fait de n'être pas resté.e.s dans le cadre de l'affrontement légitime, c'est-à-dire l'affrontement verbal, sur une scène autorisée et partagée, celle du colloque. La liberté universitaire est brandie comme un absolu, sans que ne soit prises en compte ses conditions de possibilité. L'inclusion/exclusion de personnes concernées par les problèmes analysés par les chercheur.e.s, ainsi que la définition de ce que signifie « expertise », sont des conditions auxquelles il semble important de porter attention. La notion d'expertise, par exemple, connaît de profonds et récents changements : alors qu'elle a longtemps servi à distinguer les chercheur.e.s, seul.e.s « expert.e.s », des « professionnel.le.s », les « professionnel.le.s » sont désormais de plus en plus reconnu.e.s comme « expert.e.s », y compris en pouvant prétendre à des reconnaissances universitaires institutionnelles telle la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience [38]), allant jusqu'à l'équivalent d'un diplôme de doctorat. Là encore il s'agit d'une panoplie de nouvelles identités créées par la transition vers l'université logistique, et une équivalence de plus en plus institutionnalisée entre l'« expertise » et des formes de rémunération qui passent par les mécanismes d'un marché réglementé. Si des « professionnel.le.s » (non-chercheur.e.s) sont de plus en plus reconnu.e.s comme « expert.e.s » dans le champ académique, l'exclusion des personnes dotées d'autres formes de compétences (par exemple, celles qui travaillent de manière intensive à des questions sociales) est un geste porteur de conséquences extrêmement lourdes et pour la constitution des savoirs et pour la démarche démocratique.

Pour comprendre comment la « liberté universitaire » opère, il est important de se demander quelles personnes sont qualifiées d'« expertes », autrement dit quelles personnes sont considérées comme légitimes pour revendiquer l'exercice de la liberté universitaire ou, au contraire, l'opposer à des personnes et des fonctionnements jugés illégitimes. C'est précisément là où l'université logistique devient une machine de normalisation puissante qui exerce un pouvoir considérable sur la formation et la reconnaissance des identités sociales. A notre sens, la liberté universitaire ne peut être conçue comme une liberté à la négative, c'est-à-dire un principe servant à rester sourd à la participation des acteurs issu.e.s de la société civile non-universitaire (parmi les manifestant.e.s, on comptait par ailleurs de nombreux étudiant.e.s), des « expert.e.s » issu.e.s de domaines où elles ne sont pas reconnue.s comme tel.le.s.

« Scientifique » vs. « militant ». Processus de disqualification du politique.

Ainsi, dans le cas du colloque « De Frontex à Frontex », la scène légitime du débat ne garantissait pas le principe d'égalité entre celles et ceux qui auraient pu -et auraient dû- y prendre part. Les scientifiques ont été présentés à égalité avec les intervenants membres de Frontex et d'Euromed Police IV, invités en tant que « professionnels [39] », « praticiens [40] » ou encore « garants d'une expertise [41] ». Les experts « scientifiques » et les « professionnels » ont été définis en opposition à la figure de « militant.e.s » (dont certain.e.s étaient par ailleurs étudiant.e.s), puis aux manifestant.e.s, assimilé.e.s, après l'intrusion dans la salle du colloque, à des délinquant.e.s, dans une figure dépolitisée du « délinquant ». Si les co-organisateur.s ont déploré, après le colloque, que des « contacts noués

à l'initiative des organisateurs et de certains intervenants [42] » avec des organisations contestataires soient restés « sans succès », il est important de rappeler que ces contacts ont visé à opposer « colloque scientifique » et « colloque militant », c'est-à-dire un cadre antagoniste rendant le dialogue impossible. Là où le colloque censuré sur l'islamophobie entendait promouvoir l'« articulation entre le militantisme pour les droits humains et la réflexion universitaire [pour] montrer que les phénomènes qui préoccupent la société font écho à l'intérêt porté par l'université aux problématiques sociales, [ainsi que pour montrer qu'] il n'existe pas de cloisonnement hermétique entre ces deux mondes qui au contraire se complètent pour la construction d'une collectivité responsable et citoyenne [43] », les organisateurs du colloque grenoblois ont défendu la conception d'un colloque « scientifique », où le scientifique s'oppose à l'affirmation et la discussion de positions politiques - et ceci dans un contexte hautement politisé.

Par ailleurs, la liberté universitaire ne peut pas servir de légitimation à l'usage de la force, pour réprimer des manifestant.e.s dont la parole a été disqualifiée et neutralisée avant même le colloque et par les cadres du colloque (dépolitisation, sécurisation). Le passage à l'acte de l'intrusion, pendant une des pauses de l'événement, a servi de moyen pour rappeler aux organisateurs et participant.e.s du colloque, les conditions de possibilité très problématiques à partir desquelles celui-ci avait été organisé, et notamment le processus préalable de neutralisation de la parole des acteurs fortement impliqués mais, de fait, exclus du champ concerné.

Il ne suffit pas ainsi que des universitaires critiques des actions de Frontex aient été – effectivement- invité.e.s au colloque, en parallèle de « praticiens » de Frontex et Euromed Police, présentés comme des experts-gestionnaires, pour qu'un débat émerge. Encore aurait-il fallu que les termes du débat soient exposés, hors du « réalisme consensuel [44] » entre identités hautement normalisées et logistique qui caractérise le texte d'invitation. Débattre de Frontex, c'est d'abord lutter contre les « illusions du réalisme gestionnaire [45] » et logistique, mais aussi des illusions d'une analyse qui parviendrait à rester uniquement disciplinaire (ici la discipline juridique), pour affirmer que ses actions relèvent de choix politiques (et non seulement de nécessités logistiques et sécuritaires).

Il est urgent que la liberté universitaire puisse servir des débats où les positionnements politiques soient explicitement exposés, ce qui permettrait l'expression précisément du dissentiment politique. Le dissentiment, plutôt qu'il soit neutralisé, censuré, réprimé, pourrait être entendu et valorisé (le dissentiment indique une orientation pour débattre précisément). La liberté universitaire serait celle aussi où les débats, partant d'un principe d'« égalité des intelligences [46] », puissent s'ouvrir aux étudiant.e.s, à la société civile non-universitaire (société qui ne saurait pas s'identifier de manière directe et exhaustive avec le marché du travail réglementé), et aux personnes directement concernées par les problèmes étudiés. À la veille des changements historiques dans le marché de travail dûs aux technologies nouvelles, organiser le dissentiment revient ainsi à lutter contre le détournement de l'« expertise » à des fins autoritaires et contre la dépolitisation de l'espace universitaire au nom de la logistique sécuritaire. Il s'agit de rendre possible la confrontation de positions différentes au sein de bouleversements inédits sans perdre ni la démarche démocratique ni la constitution de nouveaux savoirs au service de la société toute entière.

Pour ce faire, il est nécessaire de rompre avec l'idée de l'existence *a priori* d'une langue commune. La langue présumée commune dans le cadre du colloque Frontex a été complètement naturalisée, comme nous l'avons montré notamment dans l'emploi consensuel

de l'expression « crise migratoire ». Rendre possible le dissensus revient à dénaturiser « la langue ». Dans le contexte de la « continuité » intérieur-extérieur et de la transformation des fonctions frontalières, il est important de rappeler que le processus démocratique et les pratiques du dissentiment ne peuvent plus s'appuyer sur l'existence d'une langue nationale standardisée, naturalisée, comme condition préalable. De nouvelles modalités d'adresse doivent être inventées. Il nous faudrait, donc, une politique de la différence linguistique qui prendrait son point de départ dans la traduction, comme opération linguistique première. Ainsi, il s'agit de renoncer à une langue unique et de renoncer à l'image de deux espaces opposés -un intérieur, un extérieur- à relier (de la même manière que la traduction n'est pas un pont qui relie deux bords opposés). Il est nécessaire de réoccuper la relation d'indistinction entre intérieur et extérieur, actuellement surdéterminé par le sécuritaire et le militaire, pour créer des liens de coopération, de partages de ressources, de mutualisation. Parler, c'est traduire, et traduire, ce n'est pas en premier lieu un transfert, mais la création de subjectivités. Le dissentiment n'est pas pré-déterminé, ni par une langue commune, ni par des sujets cohérents qui lui pré-existeraient (et qui tiendraient des positions déjà définies prêtes à s'affronter). Il est indéterminé. Il se négocie, se traduit, s'élabore dans des relations, à partir desquelles se créent des subjectivités. Le dissentiment s'élabore aussi avec soi-même. Ne pas (se) comprendre devient ce qui lie, ce qui crée la valeur de la relation, ce qui ouvre des potentialités.

Le colloque « De Frontex à Frontex » a constitué un site privilégié à partir duquel observer les manières dont la gouvernementalité logistique opère, animée par des experts qui tentent de neutraliser et militariser les conflits sociaux, et qui exercent un strict contrôle sur les conditions d'accès à la parole publique. Nous avons tenté de montrer des effets de « continuité » entre gouvernementalité logistique et coloniale, en lien avec des logiques de sécurisation et de militarisation, tant dans le domaine de la production des connaissances à l'université que dans celui du gouvernement des populations. Tous ces éléments sont intrinsèquement liés. Il n'y a donc pas de frontière, mais bien une continuité, entre l'université logistique, la sécurité intérieure, l'agence Frontex et les guerres dites de défense extérieure. Les frontières étatiques elles-mêmes, ne séparent plus, mais créent les conditions d'une surveillance continue (presqu'en temps réel, à la manière des suivis de marchandises), au-delà de la distinction entre intérieur et extérieur.

Les violences policières ayant eu lieu dans la salle du colloque « De Frontex à Frontex » nous amènent à penser que requalifier le dissentiment politique dans le contexte de la rationalité logistique est aujourd'hui dangereux ; faire entendre le dissentiment, le rendre possible, c'est s'exposer potentiellement ou réellement à la répression. Mais plutôt que d'avoir peur, nous choisissons de persister. Penser les conditions d'énonciation du dissentiment et continuer à tenter de l'organiser est une nécessité majeure.

[1] Le CESICE : Centre d'Etudes sur la Sécurité Internationale et les Coopérations Européennes et le CRJ : Centre de Recherches Juridiques de Grenoble.

[2] voir l'argumentaire du colloque ici : <https://cesice.univ-grenoble-alpes.fr/actualites/2018-01-19/frontex-frontex-vers-l-emergence-d-service-europeen-garde-cotes-et-garde-frontieres>

[3] RUSF, Union départementale CNT 38, CLAGI, CISEM, CIIP, Collectif Hébergement Logement

[4] Voir le tract ici : <https://cric-grenoble.info/infos-locales/article/brisons-les-frontieres-a-bas-frontex-405>

[5] http://www.liberation.fr/france/2018/04/05/grenoble-un-batiment-de-la-fac-bloque_1641355

[6] Les *area studies*, qui correspondent plus ou moins en français aux « études régionales », reposent sur la notion d' « aire », telle que l'on trouve ce terme dans l'expression « aire de civilisation ». Comme le montre Jon Solomon, les « aires », constructions héritées de la modernité coloniale et impériale, se fondent sur la notion de « différence anthropologique », pour classer, hiérarchiser le savoir et la société. La géographie a participé et participe encore à la construction de cette taxinomie héritée de la modernité impériale et coloniale, en territorialisant ces « aires » dites « culturelles » ou de « civilisation ».

[7] Voir la description de l'IMAG sur son site internet : « Le bâtiment IMAG a pour stratégie de concentrer les moyens et les compétences pour créer une masse critique (800 enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants), augmenter les synergies et garantir à Grenoble une visibilité à l'échelle mondiale. L'activité recherche au sein de ce bâtiment permettra également d'amplifier fortement les coopérations entre les acteurs locaux qui prennent déjà place dans l'Institut Carnot grenoblois 'logiciels et systèmes intelligents' et dans le pôle de compétitivité Minalogic pour atteindre le stade de la recherche intégrative. [...] Nous voulons construire un accélérateur d'innovations capable de faciliter le transfert des recherches en laboratoire vers l'industrie », <https://batiment.imag.fr/>

[8] Le laboratoire Verimag indique ainsi sur son site internet travailler, par exemple, en partenariat avec l'entreprise MBDA, le leader mondial des missiles. Voir : <http://www-verimag.imag.fr/MBDA.html?lang=en>

[9] « Quelques minutes avant l'incident, Romain Tinière, professeur de droit à l'Université et membre de l'organisation du colloque, faisait le point : « L'objet du colloque n'est pas sur la politique migratoire de l'Union européenne. On aborde Frontex sous la forme du droit. On parle de l'aspect juridique avec les personnes qui le connaissent, notamment avec Frontexit. Pour lui, le rassemblement extérieur portait atteinte à « la liberté d'expression » », Dauphiné Libéré du 23 mars 2018.

[10] Texte de présentation du colloque, <https://cesice.univ-grenoble-alpes.fr/actualites/2018-01-19/frontex-frontex-vers-l-emergence-d-service-europeen-garde-cotes-et-garde-frontieres>

[11] <https://brianholmes.wordpress.com/2007/02/26/disconnecting-the-dots-of-the-research-triangle/>

[12] Cowen Deborah, *The Deadly Life of Logistics-Mapping Violence in Global Trade*, Minneapolis, London, University of Minnesota Press, 2014.

[13] « En tant que juristes, nous avons logiquement choisi une approche juridique et réunis les spécialistes qui nous paraissaient en mesure d'apporter des regards intéressants et différents sur les raisons de la réforme de cette agence, son fonctionnement et les conséquences de son action, incluant certains des collègues parmi les plus critiques en France sur l'action de Frontex » (lettre de « mise au point des organisateurs » du colloque, 27 mars 2018),

disponible ici : <https://lunti.am/Lettre-ouverte-aux-organismes-du-colloque-de-Frontex-a-Frontex>.

[14] Voir le texte de présentation du colloque, <https://cesice.univ-grenoble-alpes.fr/actualites/2018-01-19/frontex-frontex-vers-l-emergence-d-service-europeen-garde-cotes-et-garde-frontieres>

[15] *Ibid.*

[16] Lors de son discours aux armées le 13 juillet 2017, à l'Hôtel de Brienne, le président Emmanuel Macron a annoncé que le budget des Armées serait augmenté dès 2018 afin d'engager une évolution permettant d'atteindre l'objectif d'un effort de défense s'élevant à 2 % du PIB en 2025. « Dès 2018 nous entamerons (une hausse) » du budget des Armées de « 34,2 milliards d'euros », expliquait ainsi Emmanuel Macron.

[17] <https://www.defense.gouv.fr/content/download/523152/8769295/file/LPM%202019-2025%20-%20Synth%C3%A8se.pdf>

[18] Voir le texte de présentation de Frontex sur le site de l'agence : <https://frontex.europa.eu/about-frontex/mission-tasks/>

[19] *Ibid.*

[20] « Le règlement adopté le 14 septembre 2016 « transforme celle qui [était] chargée de la « gestion intégrée des frontières extérieures de l'Union » en « Agence européenne de garde-côtes et de garde-frontières ». Cette mutation faite de continuités met en lumière la prédominance de la logique de surveillance sur la vocation opérationnelle de Frontex. [...] ». La réforme de Frontex a aussi consisté en de nouvelles dotations financières et matérielles pour la création d'un corps de gardes-frontières dédié : le budget de Frontex, de 238,69 millions d'euros pour 2016, est prévu pour atteindre 322,23 millions d'euros à l'horizon 2020. 'Cette montée en puissance est assortie d'un cofinancement par les États membres de l'espace Schengen établi à 77,4 millions d'euros sur la période 2017-2020', auxquels il faut ajouter 87 millions d'euros pour la période 2017-2020 ajoutés par l'Union Européenne, répartis comme suit : - 67 millions d'euros pour financer la prestation de services d'aéronefs télépilotes (RPAS ou drones) aux fins de surveillance aérienne des frontières maritimes extérieures de l'Union ; - 14 millions d'euros dédiés à l'achat de données AIS par satellite. Ces données permettent notamment de suivre les navires. Elles pourront être transmises aux autorités nationales.

[21] Longo Matthew, *The Politics of Borders Sovereignty, Security, and the Citizen after 9/11*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017

[22] *Ibid.*

[23] Amilhat Szary, Giraut dir., *Borderities and the Politics of Contemporary Mobile Borders*, Palgrave MacMillan, 2015

[24] Voir : <http://www.migreurop.org/article974.html>

[25] Longo Matthew, *The Politics of Borders Sovereignty, Security, and the Citizen after 9/11*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017, p. 3

[26] Voir sur la notion d'ennemi intérieur, l'ouvrage de Mathieu Rigouste, *L'ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte, 2009.

[27] Voir le rapport global 2016 du HCR –Haut Commissariat aux Réfugiés- : <http://www.unhcr.org/the-global-report.html>

[28] Voir à ce sujet l'ouvrage de Claire Rodier, *Xénophobie business*, Paris, La Découverte, 2012.

[29] Voir notamment : <https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2017/10/Externalisation-UE-Soudan.pdf>

[30] Voir notamment <http://closethecamps.org/> ou encore <http://www.migreurop.org/article2746.html>

[31] « Les pays partenaires du projet sont la République Algérienne Démocratique et Populaire, la République Arabe d'Égypte, Israël, le Royaume de Jordanie, le Liban, la Lybie, la République Arabe Syrienne, le Royaume du Maroc, l'Autorité Palestinienne et la République de Tunisie », <https://www.euromed-police.eu/fr/presentation/>

[32] <https://www.euromed-police.eu/fr/presentation/>

[33] Extrait de la « lettre ouverte aux organisateurs du colloque 'De Frontex à Frontex' » disponible ici : <https://lundi.am/Lettre-ouverte-aux-organisateur-du-colloque-de-Frontex-a-Frontex>

[34] Rancière Jacques, *Moments politiques, Interventions 1977-2009*, Paris, La Fabrique éditions.

[35] Ibid.

[36] Voir : <https://www.mediapart.fr/journal/france/051017/un-colloque-universitaire-sur-l-islamophobie-annule-sous-la-pression?onglet=full>

<https://www.mediapart.fr/journal/fr...>

[37] Voir la lettre de « mise au point des organisateurs » du colloque, diffusée le 27 mars 2018, et disponible ici : <https://lundi.am/Lettre-ouverte-aux-organisateur-du-colloque-de-Frontex-a-Frontex>

[38] Voir par exemple pour l'Université Grenoble Alpes : <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/fr/grandes-missions/formation/formation-continue-et-alternance/formations-diplomantes/validation-des-acquis-de-l-experience-vae--34003.kjsp>

[39] « Le colloque a été organisé « en mêlant des intervenants venant à la fois du milieu académique et du milieu professionnel pour essayer de croiser les analyses et avoir une vision

la plus complète possible des enjeux de cette réforme sur l'Union » (texte de présentation du colloque).

[40] « En tant que juristes, nous avons logiquement choisi une approche juridique et réunis les spécialistes qui nous paraissaient en mesure d'apporter des regards intéressants et différents sur les raisons de la réforme de cette agence, son fonctionnement et les conséquences de son action, incluant certains des collègues parmi les plus critiques en France sur l'action de Frontex. Pour ce faire, il nous a paru essentiel de ne pas nous cantonner à l'approche universitaire mais d'inclure également le regard de praticiens » (lettre de « mise au point des organisateurs » du colloque, 27 mars 2018, disponible ici : <https://lundi.am/Lettre-ouverte-aux-organisateur-du-colloque-de-Frontex-a-Frontex>).

[41] « Certaines personnes [ont été] invitées à apporter leur expertise sur le thème du colloque » (lettre de « mise au point des organisateurs » du colloque, 27 mars 2018, disponible ici <https://lundi.am/Lettre-ouverte-aux-organisateur-du-colloque-de-Frontex-a-Frontex>).

[42] Voir la lettre de « mise au point des organisateurs » du colloque, 27 mars 2018, disponible ici : <https://lundi.am/Lettre-ouverte-aux-organisateur-du-colloque-de-Frontex-a-Frontex>

[43] Voir : <https://www.mediapart.fr/journal/france/051017/un-colloque-universitaire-sur-l-islamophobie-annule-sous-la-pression?onglet=full>

<https://www.mediapart.fr/journal/fr...>

[44] Rancière Jacques, Moments politiques, Interventions 1977-2009, Paris, La Fabrique éditions.

[45] Ibid.

[46] Ibid.